

## *Avant-propos*

L'intégration des économies et des marchés nationaux a connu une accélération marquée ces dernières années, mettant à l'épreuve le cadre fiscal international conçu voilà plus d'un siècle. Les règles en place ont laissé apparaître des fragilités qui sont autant d'opportunités pour des pratiques d'érosion de la base d'imposition et de transfert de bénéfices (BEPS), appelant une action résolue de la part des dirigeants pour restaurer la confiance dans le système et faire en sorte que les bénéfices soient imposés là où les activités économiques sont réalisées et là où la valeur est créée.

À la suite de la parution du rapport intitulé *Lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices* en février 2013, les pays de l'OCDE et du G20 ont adopté en septembre 2013 un Plan d'action en 15 points visant à combattre ces pratiques. Les 15 actions à mener s'articulent autour de trois principaux piliers : harmoniser les règles nationales qui influent sur les activités transnationales, renforcer les exigences de substance dans les standards internationaux existants, et améliorer la transparence ainsi que la sécurité juridique.

Après deux ans de travail, des mesures en réponse aux 15 actions ont été présentées aux dirigeants des pays du G20 à Antalya en novembre 2015. Tous ces rapports, y compris ceux publiés à titre provisoire en 2014, ont été réunis au sein d'un ensemble complet de mesures, qui représente le premier remaniement d'importance des règles fiscales internationales depuis près d'un siècle. La mise en œuvre des nouvelles mesures devrait conduire les entreprises à déclarer leurs bénéfices là où les activités économiques qui les génèrent sont réalisées et là où la valeur est créée. Les stratégies de planification fiscale qui s'appuient sur des règles périmées ou sur des dispositifs nationaux mal coordonnés seront caduques.

La mise en œuvre est désormais au centre des travaux. L'application des mesures prévues passe par des modifications de la législation et des pratiques nationales ainsi que des conventions fiscales. La négociation d'un instrument multilatéral visant à faciliter la mise en œuvre des mesures liées aux conventions a abouti en 2016, et plus de 75 pays sont couverts par cet instrument multilatéral. Son entrée en vigueur le 1er juillet 2018 ouvrira la voie à une mise en œuvre rapide des mesures liées aux conventions. Les pays de l'OCDE et du G20 ont également décidé de poursuivre leur coopération en vue de garantir une application cohérente et coordonnée des recommandations issues du projet BEPS et de rendre le projet plus inclusif. La mondialisation exige de trouver des solutions de portée mondiale et de nouer un dialogue mondial qui va au-delà des pays de l'OCDE et du G20.

Une meilleure compréhension de la manière dont les recommandations issues du projet BEPS sont mises en pratique pourrait limiter les malentendus et les différends entre États. Une attention accrue portée à la mise en œuvre des actions et à l'administration de l'impôt pourrait être bénéfique tant pour les États que pour les entreprises. Enfin, des solutions sont proposées pour améliorer les données et les analyses, ce qui permettra

d'évaluer et de quantifier régulièrement l'impact des mécanismes d'érosion de la base d'imposition et transfert de bénéficiaires et les effets des mesures issues du projet BEPS appliquées pour lutter contre ces pratiques.

De ce fait, l'OCDE a établi un Cadre inclusif sur le BEPS, rassemblant sur un pied d'égalité tous les pays et juridictions intéressés et engagés dans le Comité des affaires fiscales et ses organes subsidiaires. Le Cadre inclusif, qui compte déjà plus de 110 membres, contrôle la mise en œuvre des standards minimums à travers des examens par les pairs, et finalise actuellement l'élaboration de normes pour résoudre les problèmes liés au BEPS. En plus des membres du projet BEPS, d'autres organisations internationales et organismes fiscaux régionaux sont engagés dans les travaux du Cadre inclusif, et les entreprises et la société civile sont également consultées sur différentes problématiques.

*Veillez noter que les paragraphes 251, 369, 402, 464 et 508 sont délibérément manquants de ce rapport, par souci de cohérence avec la numérotation de la version anglaise dans laquelle ces numéros de paragraphe ont été omis par erreur.*

## *Table des matières*

<b>Avant-propos .....</b>	<b>3</b>
<b>Sigles et abréviations .....</b>	<b>9</b>
<b>Chapitre 1. Introduction du rapport intérimaire consacré aux défis fiscaux soulevés par la numérisation .....</b>	<b>11</b>
1.1. Synthèse .....	12
1.2. La transformation numérique.....	12
1.3. Travaux menés dans le cadre du projet BEPS de l’OCDE et du G20 consacrés aux défis fiscaux soulevés par la numérisation de l’économie.....	18
1.4. Avancement des travaux consacrés à la fiscalité et à la numérisation depuis 2015.....	20
1.5. Le rapport intérimaire consacré aux défis fiscaux soulevés par la numérisation de l’économie	20
Notes .....	22
Références.....	23
<b>Chapitre 2. Numérisation, modèles d’affaires et création de valeur .....</b>	<b>25</b>
2.1. Synthèse .....	26
2.2. Infrastructure de l’économie telle qu’ affectée par la numérisation de l’économie.....	28
2.3. Le processus de création de valeur .....	37
2.4. Modèles d’affaires : études de cas .....	48
2.5. Caractéristiques communes des modèles d’affaires à forte composante numérique .....	55
Annexe 2.A. Les modèles d’affaires à forte composante numérique .....	66
Notes .....	89
Références.....	91
<b>Chapitre 3. Mise en œuvre et impact du paquet BEPS.....</b>	<b>99</b>
3.1. Synthèse .....	100
3.2. Introduction.....	101
3.3. Mise en œuvre du paquet BEPS.....	102
3.4. Mise en œuvre des solutions recommandées et des options disponibles pour relever les défis relatifs à la TVA soulevés par la numérisation de l’économie .....	114
3.5. Conclusions préliminaires sur l’impact du paquet BEPS dans le contexte de la transformation numérique.....	118
Annexe 3.A. Mise en œuvre des mesures se rapportant à la fiscalité directe contenues dans le paquet BEPS .....	122
Annexe 3.B. Mise en œuvre des solutions et options disponibles couvertes par le Rapport de 2015 établi au titre de l’Action 1 du projet BEPS.....	132
Notes .....	137
Références.....	144

<b>Chapitre 4. Évolutions pertinentes en matière de politique fiscale.....</b>	<b>149</b>
4.1. Synthèse.....	150
4.2. Introduction.....	150
4.3. Les alternatives au seuil d'imposition basé sur la notion d'établissement stable .....	151
4.4. Recours à des retenues à la source.....	155
4.5. Recours à des taxes sur le chiffre d'affaires .....	157
4.6. Régimes spécifiques visant les grandes entreprises multinationales .....	165
4.7. Conclusions concernant les évolutions pertinentes en matière de politique fiscale.....	180
Notes.....	181
Références.....	185
<b>Chapitre 5. Adapter le système fiscal international à la numérisation de l'économie .....</b>	<b>189</b>
5.1. Synthèse.....	190
5.2. Introduction.....	191
5.3. Règles fondamentales du système fiscal international.....	192
5.4. Numérisation, création de valeur et système fiscal international.....	193
5.5. Prochaine étape des travaux.....	198
Notes.....	199
Références.....	201
<b>Chapitre 6. Mesures provisoires permettant de relever les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie .....</b>	<b>203</b>
6.1. Synthèse.....	204
6.2. Introduction.....	204
6.3. Éléments à prendre en compte pour la conception de mesures provisoires .....	207
Notes.....	219
Références.....	220
<b>Chapitre 7. Étude spéciale – Au-delà des règles fiscales internationales : l'impact de la numérisation de l'économie sur d'autres aspects du système fiscal.....</b>	<b>221</b>
7.1. Synthèse.....	222
7.2. Les plateformes en ligne et leur impact sur l'économie formelle et informelle .....	222
7.3. Numérisation de l'économie et discipline fiscale .....	231
7.4. Les nouveaux territoires de la fiscalité et de la numérisation .....	237
Notes.....	239
Références.....	240
<b>Chapitre 8. Conclusion du rapport intérimaire consacré aux défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie .....</b>	<b>241</b>

## Tableaux

Tableau annexe 3.B.1. Mise en œuvre des solutions et options disponibles couvertes par le Rapport établi au titre de l'Action 1 du projet BEPS .....	132
--	-----

## Graphiques

Graphique 1.1. Entreprises disposant d'une présence en ligne .....	14
Graphique 1.2. Prévisions du trafic Internet mondial, 2015-2020 .....	15
Graphique 1.3. Problèmes de sécurité informatique ayant affecté des particuliers sur une période de 3 mois, depuis 2015.....	16
Graphique 1.4. Indice OURdata sur les données publiques ouvertes, utiles et réutilisables 2017.....	17
Graphique 2.1. Caractéristiques des modèles d'affaires stylisés à forte composante numérique .....	34
Graphique 2.2. La chaîne de valeur.....	40
Graphique 2.3. Le réseau de valeur.....	43
Graphique 2.4. L'atelier de valeur.....	45
Graphique 2.5. Trois concepts de création de valeur .....	47
Graphique 2.6. Schéma du modèle d'affaires d'un réseau social.....	49
Graphique 2.7. Réseau de valeur: comparaison des activités principales d'une entreprise de réseau social et d'une société de télévision traditionnelle .....	51
Graphique 2.8. Degré de participation des utilisateurs.....	64
Graphique 3.1. Scénario impliquant l'évitement du statut d'établissement stable .....	104
Graphique 3.2. Scénario impliquant une cash box qui n'exerce pas de fonctions DEMPE.....	109
Graphique 3.3. Scénario exploitant l'absence de règles efficaces concernant les SEC.....	111
Graphique annexe 2.A.1. Modèle général d'affaires d'un revendeur.....	67
Graphique annexe 2.A.2. Chaîne de valeur : comparaison des activités principales d'un revendeur numérique et d'un revendeur traditionnel .....	69
Graphique annexe 2.A.3. Modèle d'affaires des activités de VTC et de covoiturage payant .....	74
Graphique annexe 2.A.4. Réseau de valeur : comparaison des activités principales d'une entreprise de taxis de type classique et d'une entreprise de covoiturage .....	76
Graphique annexe 2.A.5. Schéma du modèle d'affaires d'informatique en nuage .....	83
Graphique annexe 2.A.6. Atelier de valeur : activités principales d'une entreprise d'informatique en nuage.....	84
Graphique annexe 3.A.1. Scénario impliquant un régime de PI préférentiel .....	124
Graphique annexe 3.A.2. Cadre régissant les échanges de décisions fiscales.....	126
Graphique annexe 3.A.3. Scénario impliquant un mécanisme de chalandage fiscal.....	127
Graphique annexe 3.A.4. Dépôt et échange des déclaration pays par pays.....	129

## Encadrés

Encadré 1.1. Quelle est l'ampleur des retombées sur la productivité ?.....	13
Encadré 2.1. Choix du modèle d'affaires .....	36
Encadré 3.1. L'Instrument multilatéral pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales afin de prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires.....	107
Encadré 4.1. Israël : circulaire introduisant le critère de « présence économique significative » .....	153
Encadré 4.2. Nouveau concept de lien fondé sur la notion de « présence économique significative » en Inde .....	154
Encadré 4.3. La taxe de péréquation en Inde.....	159

Encadré 4.4. Taxe sur les transactions numériques adoptée en Italie.....	161
Encadré 4.5. La taxe sur la publicité en Hongrie.....	163
Encadré 4.6. La taxe sur la diffusion en vidéo physique et en ligne de contenus audiovisuels en France .....	164
Encadré 4.7. Royaume-Uni : un impôt « sur les bénéfices détournés » .....	168
Encadré 4.8. Australie : une loi pour lutter contre l'évasion fiscale des multinationales.....	173
Encadré 4.9. Australie : un impôt « sur les bénéfices détournés » .....	175
Encadré 4.10. La <i>Base Erosion and Anti-abuse Tax</i> (BEAT) instaurée aux États-Unis .....	179
Encadré 7.1. Comprendre la taille de l'économie à la demande et de l'économie du partage .....	223
Encadré 7.2. Mesures de politique fiscale ciblant l'économie du partage.....	226
Encadré 7.3. Sensibiliser les contribuables aux obligations fiscales liées à l'économie collaborative	228
Encadré 7.4. Recueil d'informations fiscales directement auprès des plateformes.....	230
Encadré 7.5. Impact des technologies d'enregistrement des données et de facturation électronique sur la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.....	233
Encadré 7.6. Améliorer le service aux contribuables grâce à l'utilisation de la technologie .....	235
Encadré 7.7. Utilisation de données électroniques pour renforcer la discipline fiscale .....	237



Extrait de :

## Tax Challenges Arising from Digitalisation – Interim Report 2018

Inclusive Framework on BEPS

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264293083-en>

### Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2018), « Avant-propos », dans *Tax Challenges Arising from Digitalisation – Interim Report 2018 : Inclusive Framework on BEPS*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264301627-1-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).